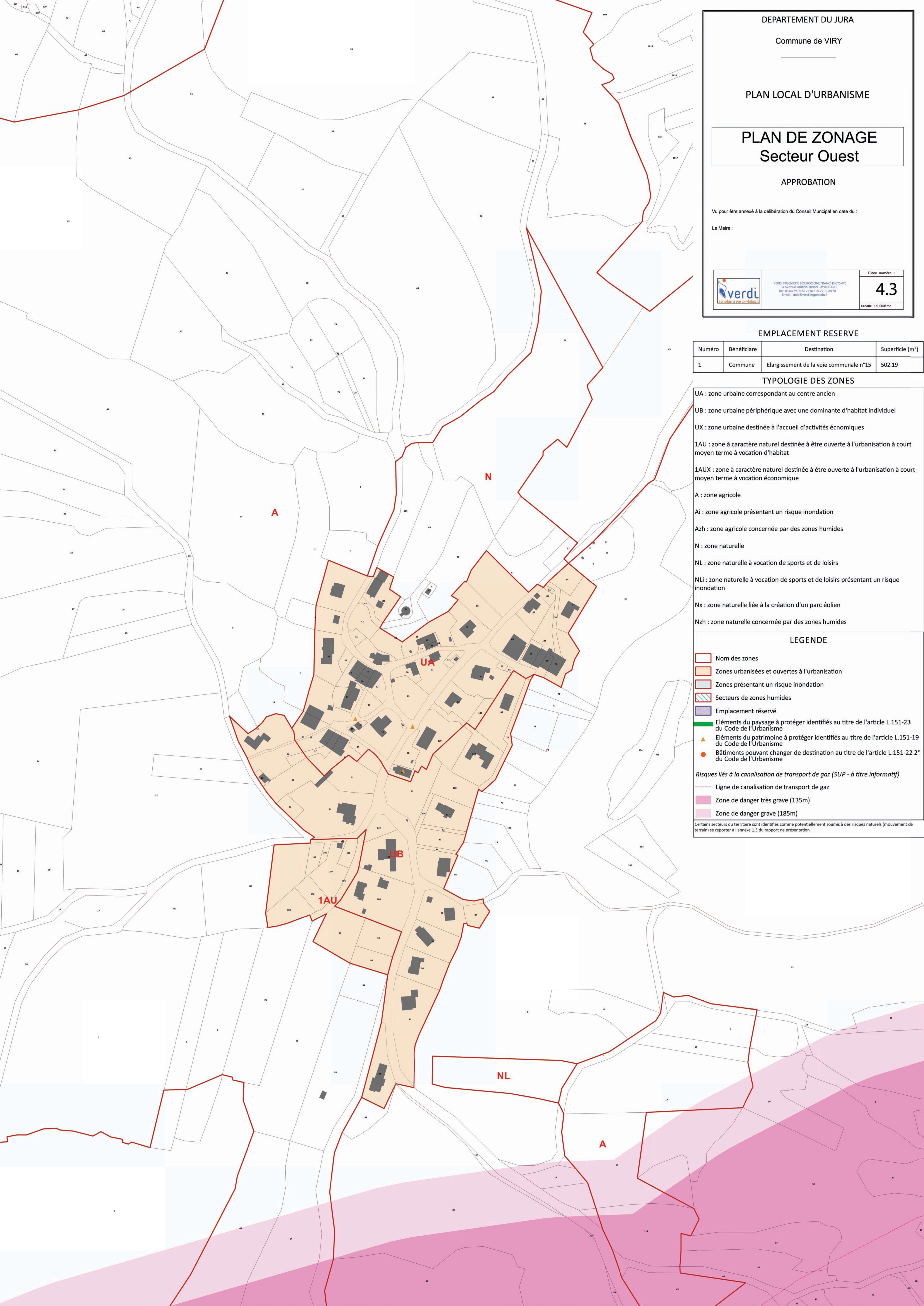




DEPARTEMENT DU JURA

Commune de VIRY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Secteur Ouest

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Le Maire :



VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
13 Avenue Andréo Beland - 39100 DOLE
Tél : 03.84.79.02.57 / Fax : 09.72.13.38.70
Email : conseil@verdi-ingenierie.fr

Place numéro :
4.3
Echelle: 1/1 000ème

EMPLACEMENT RESERVE			
Numéro	Bénéficiaire	Destination	Superficie (m²)
1	Commune	Elargissement de la voie communale n°15	502.19

TYPOLOGIE DES ZONES

UA : zone urbaine correspondant au centre ancien

UB : zone urbaine périphérique avec une dominante d'habitat individuel

UX : zone urbaine destinée à l'accueil d'activités économiques

1AU : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court moyen terme à vocation d'habitat

1AUX : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court moyen terme à vocation économique

A : zone agricole

Ai : zone agricole présentant un risque inondation

Azh : zone agricole concernée par des zones humides

N : zone naturelle

NL : zone naturelle à vocation de sports et de loisirs

NLi : zone naturelle à vocation de sports et de loisirs présentant un risque inondation

Nx : zone naturelle liée à la création d'un parc éolien

Nzh : zone naturelle concernée par des zones humides

LEGENDE

Nom des zones

Zones urbanisées et ouvertes à l'urbanisation

Zones présentant un risque inondation

Secteurs de zones humides

Emplacement réservé

Éléments du paysage à protéger identifiés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Éléments du patrimoine à protéger identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-22 2° du Code de l'Urbanisme

Risques liés à la canalisation de transport de gaz (SUP - à titre informatif)

Ligne de canalisation de transport de gaz

Zone de danger très grave (135m)

Zone de danger grave (185m)

Certains secteurs du territoire sont identifiés comme potentiellement soumis à des risques naturels (mouvement de terrain) se reporter à l'annexe 1.3 du rapport de présentation